

TRAVAIL
ET EMPLOI

Travail et Emploi

110 | Avril-Juin 2007

Centenaire du ministère du Travail - Première partie

Introduction

Odile Join-Lambert



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/4566>
ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2007
Pagination : 7-11
ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Odile Join-Lambert, « Introduction », *Travail et Emploi* [En ligne], 110 | Avril-Juin 2007, mis en ligne le 15 juin 2009, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/4566>

Introduction

Odile Join-Lambert *

Ce numéro spécial de *Travail et Emploi* (1) a été préparé dans le cadre des manifestations du centenaire du ministère du Travail au cours de l'année 2006. Créé le 25 octobre 1906 par un décret de Georges Clemenceau, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale est confié alors au socialiste indépendant René Viviani. Le ministère apparaît d'emblée « comme un assemblage d'administrations issues de différents ministères (Commerce, Intérieur et Travaux publics) structuré autour de quatre pôles : l'élaboration et le contrôle du droit du travail (inspection et direction du travail), l'observation du social (tâche partagée entre l'Office du travail, la statistique générale de France et l'inspection du travail), la prévoyance sociale (mutualité, épargne, assurances et retraites, HBM, accidents du travail) et les relations de travail (associations professionnelles et conseils de prud'hommes) » (2). Pour le constituer, il a donc fallu un horizon politique plus large qu'une simple adjonction à l'État d'un « organe spécial » (3) : mutuelles, syndicats, parlementaires socialistes, catholiques ou protestants sociaux et l'existence d'une « nébuleuse réformatrice » (4) ont joué un rôle. Cette administration naît au carrefour de plusieurs mondes qu'elle influence autant qu'elle est façonnée par eux. Avant d'être un ministère des Salariés de l'Industrie et du Commerce, ce département est un ministère des Salariés protégés par le droit du travail et des prévoyants (épargnants, rentiers, petits propriétaires, etc.) pour la plupart non salariés. Les mutations de ses structures internes et de ses services déconcentrés doivent de ce fait être analysées à la lumière des transformations de la société française, du monde du travail dans son ensemble marqué par le déclin progressif des classes moyennes non salariées au profit des classes moyennes salariées (5).

Pour situer le ministère du Travail dans cet environnement national et international, un programme de recherche a été lancé en 2004 dans la perspective de la célébration du centenaire du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 2006 (6). Plusieurs articles de ce numéro sont issus de cette démarche. Il aurait certes été possible de faire une histoire interne de l'administration du Travail, telle qu'elle a été menée sur plusieurs administrations (7) et qui soit plus centrée sur les changements de structures et les fonctionnaires du ministère lui-même. Les connaissances obtenues auraient éclairé l'évolution du ministère entre règles, rites et crises, les changements de stratégies et de cultures des décideurs ou les relais locaux du ministère du Travail et les forces de proposition des instances locales.

Le choix a ici été autre. Les études menées par les sciences humaines et sociales insistent désormais sur les différents acteurs d'un État en mutation au XX^e siècle : hommes politiques, hauts fonctionnaires, syndicats, agents, usagers et citoyens. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques ministérielles ne relèvent pas seulement d'un processus décisionnel qui émanerait du sommet de l'État et se déclinerait sur le « terrain », mais d'un entrelacs d'institutions, d'acteurs, de savoirs et de pratiques

(*) Institut de recherches économiques et sociales (IRES). odile.join-lambert@ires-fr.org.

(1) Il s'agit d'un numéro double, le second volume sera l'objet du numéro suivant. La *Revue française des affaires sociales* a publié aussi, à l'occasion du centenaire du ministère du Travail et des soixante ans de la revue, un numéro spécial : « Quand le social passe en revue », *Revue française du travail/Revue française des affaires sociales*, 1946-2006, n° 4, octobre-décembre 2006.

(2) *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du Travail, 1906-2006*, Paris, La Documentation française/ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, 2006, p. 26.

(3) Intervention de Patrick Fridenson, centenaire du ministère du Travail, Carrousel du Louvre, 25 octobre 2006.

(4) C. TOPALOV (sous la direction de), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999.

(5) M. DREYFUS, M. RUFFAT, V. VIET, D. VOLDMAN (avec la collaboration de B. VALAT), *Se protéger, être protégé. Une histoire des assurances sociales en France*, Presses universitaires de Rennes, 2006.

(6) Suite à l'appel à projet de recherche, dix projets ont été sélectionnés par la commission scientifique du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et financés par la DARES.

(7) Et notamment du Travail. Nous renvoyons ici au bilan historiographique paru dans A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET, « Introduction », in A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET (sous la direction de), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Presses universitaires de Rennes, 2006.

en interaction constante ou discontinue, et qui peuvent être appréhendés en construisant un corpus de sources attentif aux échelles spatio-temporelles et aux groupes sociaux. Il s'agit donc de voir comment un domaine propre d'intervention doté de moyens d'action se constitue et se recompose au cours du XX^e siècle en liaison avec des partenaires privilégiés, par démembrement de l'action de certains ministères, par création de compétences *ex nihilo* ou par imitation des réalisations étrangères.

Plutôt qu'une approche interne, une approche comparative et croisée opérant sur plusieurs terrains (le ministère du Travail mais aussi d'autres formes institutionnelles comme les organismes supranationaux par exemple, ou des institutions privées telles que les entreprises, les associations ou les syndicats) a semblé plus fructueuse car elle correspondait mieux à la nature de ce ministère à sa création. Ce choix d'étudier le ministère dans ses interrelations avec la société et la nécessité où l'État se trouve de négocier une partie des modalités de son action avec celle-ci, débouche sur une présentation de l'État comme «agence d'import-export», à la fois importateur de pratiques et de cultures de la «société civile», et exportateur vers les entreprises et vers les pays étrangers de ses méthodes de formation, de classement(8). Bien des textes soulignent ainsi comment cette activité centrale dans l'existence humaine qu'est le travail est réglée, encadrée, et définie certes à travers une intervention politique et étatique croissante depuis le tournant du XX^e siècle, mais aussi sous la forme d'une logique non-linéaire de droits reconnus ou d'instruments mobilisés : une évolution qui a plutôt engendré un «empilement d'institutions et de dispositifs hétérogènes», comme le montre l'article de Jacques Freyssinet.

Un deuxième parti pris méthodologique concerne la perspective pluridisciplinaire adoptée : gestionnaires, politistes, sociologues, économistes et historiens se penchent ici, chacun à leur manière, sur l'histoire du ministère. Que les périodes historiques servent d'objet pour traiter une question théorique tout en apportant des données factuelles, en mettant au point des grilles de lecture théoriques, ou que la priorité soit donnée à la connaissance d'un objet durant une période, l'objet final de la recherche diffère et peut conduire à des divergences d'interprétation. Ces dernières constituent une richesse pour l'ouverture de nouvelles perspectives, comme en témoigne le débat dans ce numéro entre Jean Saggio et Cyrille Sardais sur le rôle joué par le ministère du Travail dans la réglementation des salaires à la période de la Libération.

Pour nous intéresser et éclairer les enjeux du présent, ces textes d'histoire n'ont guère besoin de se consacrer à une période qui irait jusqu'à nos jours. Sans projeter les débats d'aujourd'hui sur le passé, ils permettent d'identifier les racines de bien des situations présentes. En suivant par exemple les débats sur la loi des 8 heures entre les deux guerres restitués par Najib Souamaa, on est frappé par leurs résonances actuelles sur le *dumping* social : le gouvernement français a d'abord tenté d'étendre les principes de la loi sur les 8 heures aux pays les plus industrialisés pour éviter de leur concéder un avantage concurrentiel. Sont en cause les problèmes actuels d'harmonisation des législations sociales et de concurrence avec les pays étrangers. Plus généralement, et comme l'a montré une recherche sur la protection sociale des travailleurs migrants dans l'entre-deux-guerres (dans le cadre du centenaire et non publiée dans ce numéro(9)), le ministère du Travail change de configuration dès cette période aussi en fonction de l'influence de dialogues bilatéraux ou multinationaux : la question des travailleurs migrants était connue avant la Grande Guerre et impliquait déjà une régulation qui dépassait les frontières nationales et les modèles nationaux(10). Le lecteur sera frappé encore par la modernité de l'approche d'un physiologiste tel qu'Armand Imbert, étudié par François Vatin et Thomas Le Bianic : il est promoteur en son temps d'une science du travail susceptible de jouer un rôle d'arbitrage dans les conflits sociaux.

(8) P. FRIDENSON, «Pour une histoire de l'État contemporain comme organisation», *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 25, octobre 2000.

(9) C. DOUKI, D. FELDMAN, P.-A. ROSENAL, *La protection sociale des travailleurs migrants dans l'entre-deux-guerres : le rôle du ministère du Travail dans son environnement national et international (France, Italie, Royaume-Uni)*, rapport final, DARES, février 2007. C. DOUKI, D. FELDMAN, P.-A. ROSENAL, «Pour une histoire relationnelle du ministère du Travail en France, en Italie et au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire», in A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET (sous la direction de), *op. cit.* P.-A. ROSENAL, «Géopolitique et État-providence : le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux guerres», *Annales. Histoire, sciences sociales*, volume 61, n° 1, 2006, p. 99-134.

(10) Ce qui, en revanche, ne semblait pas être le cas concernant les questions de main-d'œuvre : cf. V. VIET, «La politique de la main-d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (1914-1950)?», in A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET (sous la direction de), *op. cit.* Cf. aussi L. MURARD, P. ZYLBERMAN, *L'administration sanitaire en France dans l'entre-deux-guerres. Le ministère de l'Hygiène : création et action. Suivi de deux essais de la coopération sanitaire internationale*, CERMES, Convention MiRe-Inserm, septembre 1998. D. KEVONIAN, «Enjeux de catégorisations et migrations internationales : le BIT et les réfugiés (1925-1929)», *Revue européenne des migrations internationales*, volume 21, n° 3, 2005.

Ce numéro contribue ainsi à établir un bilan neuf et nuancé de l'action de l'État et de ses administrations face aux défis sociaux du XX^e siècle qui s'inscrit dans l'ensemble des travaux qui se sont déroulés à l'occasion du centenaire du ministère du Travail tout au long de l'année 2006. Neuf textes sur onze portent sur la période de l'après Seconde Guerre mondiale, et mettent en perspective les défis que le ministère a dû affronter pendant les Trente Glorieuses puis la première décennie de croissance lente, de désindustrialisation et de chômage élevé. Ce choix de période correspond d'ailleurs aussi à l'urgence de recueillir les témoignages sur les années 1950 et 1960, années sur lesquelles les recherches auraient été plus difficiles lorsqu'une grande partie des principaux acteurs auraient disparu.

Ces enjeux de méthode justifient le choix de privilégier, dans les contributions de ce numéro, quatre dimensions. L'insertion du ministère du Travail dans son environnement international, d'abord, permet de voir comment l'organisation et la réflexion sur les pratiques, voire les pratiques elles-mêmes, liées à l'emploi et au travail tiennent compte d'apports venant de pays extérieurs, en précisant les sources et les modalités d'influence entre pays, les circulations, la façon dont les uns et les autres s'observent pour ouvrir des espaces d'action et des alternatives (11). La gestion publique apparaît dépendante d'acteurs qui sont immergés dans des réseaux d'échanges internationaux. Ce sont ensuite les hommes et les femmes qui ont animé les services du ministère, et notamment la féminisation du personnel, qui permettent de comprendre comment ces agents de l'État se révèlent plus influents que ne le dit une partie de la sociologie des organisations. Une troisième dimension concerne les relations entre le ministère du Travail et le monde de l'industrie, secteur auquel le Code du travail reconnaît une spécificité – ce qui n'est pas le cas de celui des services, « longtemps alignés sur la législation industrielle » et pour cette raison, notamment, non abordés dans ce numéro (12). Ce sont enfin les relations entre le ministère du Travail et les organisations professionnelles et syndicales qui sont abordées. Comme cela était préconisé dans l'appel d'offres à projets de recherche, l'hypothèse trop classique d'une spécificité française, celle du comblement par l'État d'un vide de relations sociales engendré depuis la Révolution française par la faiblesse des corps intermédiaires et contraignant l'État à intervenir de manière importante par la réglementation et les services de son ministère, se trouve interrogée (13).

*

* *

Insérer l'histoire du ministère du Travail français dans son contexte international offre un important renouvellement des interrogations sur son histoire. Un premier éclairage est apporté par Thomas Cayet sur le BIT dans les années 1920 et vient enrichir le domaine de recherche en plein essor de l'histoire des organismes internationaux et leur rôle dans la construction de la société et de l'économie. En prenant comme objet central la « modernisation économique », il montre comment même les débats des États-Unis sont présents sur la scène française et au sein du ministère du Travail. L'éclairage international est aussi apporté par Najib Souamaa, qui montre comment le ministère du Travail français a tenté d'élaborer une loi modèle pour l'Europe au lendemain de la Première Guerre mondiale et a développé une conception de la journée de 8 heures, posant ainsi les premiers principes d'une « Europe sociale » définie comme un espace géographique disposant de sa propre législation sociale (et non comme un espace institutionnalisé par des traités). L'auteur va à l'encontre des idées reçues présentant la France comme isolée du reste du monde quant à la réduction du temps de travail. Il montre que le jeu est ouvert au départ et que les opinions favorables ou hostiles à l'abaissement du temps de travail se forment en France en lien avec les législations d'autres pays européens (14).

(11) Pour des synthèses récentes en sciences politiques, cf. F. DREYFUS, J.-M. EYMERI (sous la direction de), *Science politique de l'administration : une approche comparative*, Paris, Economica, 2006. F. DREYFUS, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000.

(12) Sur ce point cf. en particulier deux articles d'un numéro spécial du *Mouvement social* consacré aux services : C. CHEVANDIER, « Définir les services : d'autres critères que par défaut ». J.-P. CHAUCHARD, J.-P. LE CROM, « Les services, entre droit civil et droit du travail », *Le Mouvement social*, « Les services. Définitions, ruptures, enjeux », n° 211, avril-juin 2005.

(13) Cf. V. VIET, « Cent ans de relations sociales : un fil d'Ariane pour une histoire du ministère du Travail ? », *Revue française des affaires sociales*, dossier spécial « Pour une histoire du ministère du Travail », avril-juin 2001, p. 105-119.

(14) Cf. P. FRIDENSON, « La multiplicité des processus de réduction de la durée du travail de 1814 à 1932 : négociations, luttes, textes et pratiques », in P. FRIDENSON, B. REYNAUD (sous la direction de), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 55-82.

En étudiant les influences mutuelles entre pays, ces deux textes permettent de mieux comprendre pourquoi le ministère du Travail change. Il n'est pas sûr que ce soit sous les seuls effets des politiques et des faits intérieurs : la contrainte extérieure (ici l'influence de l'Amérique et des autres pays européens entre les deux guerres) joue aussi un rôle.

*

* *

Quittant l'examen du niveau supranational, plusieurs articles de ce numéro s'attachent à l'étude interne du ministère. Abordant la période de l'après Seconde Guerre mondiale, quatre articles sont consacrés aux acteurs et actrices des politiques de l'emploi et du travail, autrement dit aux hommes et aux femmes qui ont animé les services du ministère, leurs réseaux, leurs origines sociales, géographiques et professionnelles, leur déroulement de carrière : autant de points essentiels à la compréhension des cultures et des marges d'action de ce ministère (15). L'article de Jacques Freyssinet distingue trois configurations successives des acteurs des politiques d'emploi : la création d'instances tripartites de consultation ou de concertation ; la signature de convention entre l'État et des acteurs privés ; la délégation à la négociation collective de la responsabilité de fixer certaines modalités de la politique d'emploi. La clarification des enjeux de ces changements de frontières et de dénominations ouvre la voie à de futurs travaux sur la façon dont certaines initiatives locales ou nationales, comme la création d'un « échelon régional de l'emploi » en 1962 par exemple, n'ont pas abouti et ce qu'elles disent, en creux, sur les marges d'action du ministère.

Pénétrant plus avant à l'intérieur des bureaux, Pierre Maclouf étudie le travail des hauts fonctionnaires dans ses différentes dimensions, en ré-interrogeant la problématique des rapports entre bureaucratie et personnalité. Fondé sur le croisement des sources orales et écrites, et la sociologie des organisations telle qu'elle est développée à cette période (16), l'article s'inscrit dans un dialogue entre historiens – particulièrement attentifs au croisement des sources (17) –, politistes, sociologues et ethnologues sur la façon dont l'entrée par l'étude des itinéraires professionnels et des pratiques des fonctionnaires permet de mieux comprendre les transformations de l'État contemporain (18). Il offre un type de réponse sur la façon de « composer une histoire de la subjectivité dans ses rapports avec les formes de l'action » (19), tout en restituant des phases de stabilité et de réorganisation internes synthétisées dans le tableau 1 ci-dessous afin d'en faciliter la lecture.

Ce numéro étudie aussi la féminisation du personnel du ministère du Travail, et son rôle d'impulsion à l'extérieur en matière de travail féminin. Jean-Luc Bodiguel s'attache au personnel supérieur de l'administration centrale, les rédacteurs, contribuant à combler la faiblesse du développement de

(15) Cf. aussi, pour la période de Vichy, H. PESCHAUD, *Les conseillers du travail. Une profession introuvable. I. Les services sociaux du travail, naissance et consécration 1917-1944*, mémoire de sciences sociales appliquées au travail, université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1989.

(16) Sur ce point, cf. P. BEZES, M. CHAUVIÈRE, J. CHEVALLIER, N. de MONTRICHER, F. OCQUETEAU (sous la direction de), *L'État à l'épreuve des sciences sociales : la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005.

(17) F. DESCAMPS (sous la direction de), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens et témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006.

(18) Pour quelques éclairages synthétiques sur cette préoccupation chez les historiens, cf. par exemple : J. FREYSSINET, « Travailler dans la fonction publique », *Le Mouvement social*, n° 212, juillet-septembre 2005. M.-O. BARUCH, « L'empire (des fonctionnaires) du milieu », *Le Mouvement social*, n° 218, janvier-mars 2007. Et pour trois exemples de niveau hiérarchique et périodes distincts parmi les thèses récentes : O. JOIN-LAMBERT, *Le receveur des postes, entre l'État et l'usager (1944-1973)*, Paris, Belin, 2001. E. BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en seine banlieue, des années 1880 aux années 1950*, thèse de doctorat d'histoire, université de Paris VIII, 2004. J. LE BIHAN, *Fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. L'exemple de trois corps en Ille-et-Vilaine (« gradés » de préfectures, percepteurs, conducteurs des Ponts et Chaussées)*, thèse de doctorat d'histoire, université Rennes II, 2005.

(19) Y. COHEN, « La co-construction de la personne et de la bureaucratie : aspects de la subjectivité de Staline et des cadres soviétiques (années 1930) », in B. STUDER, H. HAUMANN (sous la direction de), *Sujets staliniens. Individuum und system in der Sowjetunion und des Komintern, 1929-1953*, Chronos, Zurich, 2006, p. 123-144.

Tableau 1
**Liste des personnes ayant exercé les fonctions de « directeur du travail »
ou « directeur des relations du travail »**

1946-1982

Dates*	Fonctions	Nom et prénom
• Création d'une Direction générale du travail et de la main-d'œuvre avec une Direction du travail et une Direction de la main-d'œuvre (décret 3 janvier 1946)		
3 janvier 1946	Directeur général du travail et de la main-d'œuvre	MAILLET Jacques
26 février 1946	Directeur du travail	JAUSSAUD Robert
4 janvier 1946	Directeur des relations professionnelles et des questions sociales	HAUCK Henri
4 janvier 1946	Directeur de la main-d'œuvre	HAUCK Henri
8 janvier 1946	Directeur de la main-d'œuvre	CASSAN
• Suppression de la DGTMO (arrêtés 5 mai 1947, 29 octobre 1947)		
1948	Directeur du travail	LAMBERT Édouard
	Directeur de la main-d'œuvre	ROSIER Alfred
• Création d'un emploi de directeur général du travail et de la main-d'œuvre (décret 27 mars 1956)		
27 mars 1956	Directeur général du travail et de la main-d'œuvre	JUVIGNY Pierre
• Organisation de l'administration centrale : création de la DGTMO (décret 22 mars 1957)		
20 février 1957	Directeur général du travail et de la main-d'œuvre	LAURENT Pierre
• La Direction générale du travail et de la main-d'œuvre (DGTMO) prend la dénomination de Direction générale du travail et de l'emploi (DGTE) (décret 22 octobre 1963)		
22 octobre 1963	Directeur général du travail et de l'emploi	CHAZELLE Jacques
10 juillet 1966	Directeur général du travail et de l'emploi	LEGRAND Jacques
8 mars 1973	Directeur général du travail et de l'emploi	OHEIX Gabriel
• Suppression de la Direction générale du travail et de l'emploi (DGTE) et création de la Délégation à l'emploi (DE), de la Direction des relations du travail (DRT) et du Service des études et des statistiques (SES) (décret 25 février 1975)		
25 juin 1975	Délégué à l'emploi	OHEIX Gabriel
15 juillet 1975	Directeur des relations du travail	CABANES Pierre
29 février 1980	Directeur des relations du travail	BALMARY Dominique
1982	Directeur des relations du travail	CHAZAL Jean
29 février 1980	Délégué à l'emploi	CABANES Pierre
1981	Délégué à l'emploi	MIGNOT Gabriel
18 février 1982	Directeur des relations du travail	CHAZAL Jean

Source : extrait d'un document établi par Dominique Guyot, CHATEFP.

* Les dates correspondent à la date du décret. Lorsque ce dernier n'a pas été retrouvé, seule l'année de nomination est indiquée.

l'histoire quantitative de l'administration (20). Le constat fait par l'auteur, à partir d'une photographie d'ensemble et non d'une étude longitudinale, est celui d'une féminisation de plus de 45% des postes de ce niveau et d'une promotion interne plus forte pour elles que pour les hommes. L'administration centrale du ministère du Travail, qui est souvent choisie parmi les dernières au concours de sortie de l'ENA et où les femmes ont donc plus de chances de faire carrière, se féminise plus facilement que les services extérieurs, à en juger d'après les travaux sur les inspectrices du travail (21). Cette recherche confirme en outre une étude de l'administration des affaires sanitaires et sociales (22) : les rédacteurs de l'administration centrale du ministère du Travail sont des provinciaux. Le ministère du Travail a aussi joué un rôle dans le reste de la société par l'intermédiaire du Comité du travail féminin étudié par Anne Révillard : il impulse une dynamique qui contribue à l'adoption de plusieurs textes importants en matière d'égalité de rémunération et d'accès aux concours de la fonction publique.

*

* *

Quittant l'approche interne du ministère, plusieurs articles alimentent un questionnement sur les tentatives de régulation du ministère du Travail concernant le secteur industriel. Thomas Le Bianic et François Vatin soulignent à cet égard l'originalité de l'action du physiologiste montpelliérain Armand Imbert (1850-1922), dont la biographie croise plusieurs fois l'histoire du ministère du Travail ; la modernité de son approche dans les débats ultérieurs dans les sciences du travail, est mise en évidence en particulier au sein de l'ergonomie, qui est loin d'avoir occulté Imbert (23). La contribution de Cyrille Sardais examine les rapports entre la régie Renault et le ministère du Travail entre 1945 et 1947 sur la question de la réglementation des salaires. On y apprend au passage que, contrairement aux idées reçues, le marché du travail est favorable aux salariés dans ce secteur à cette époque ; si le patronat nationalisé ne réagit pas, il risque de perdre sa main-d'œuvre (24). L'auteur propose un éclairage sur cette période cruciale pour le ministère à travers la perception qu'en a le PDG d'une organisation publique. Il ouvre ainsi un débat sur le rôle, décisif ou non du ministère du Travail en matière de salaire à cette période, débat qui n'est tranché ni chez les historiens (25), ni chez les sociologues ni chez les économistes (26). Pour Cyrille Sardais, l'effet de la réglementation a limité l'initiative des dirigeants en matière de salaires. Pour Jean Saglio, dans l'article de ce numéro consacré aux classifications Parodi, l'effet de la réglementation, difficilement applicable, a plutôt appris aux employeurs à trouver les moyens de la contourner. On peut se demander alors pourquoi le réaliste Pierre Lefaucheur se battait contre des moulins à vent et dans quel objectif le ministère du Travail continue de produire des textes (pour rassurer les patrons, les ouvriers, les syndicats ?) (27).

Le rôle de l'administration du travail dans les conflits collectifs se trouve ensuite étudié dans la contribution de Nicolas Hatzfeld sur les grèves de Citroën et Talbot de 1982 et 1983, suivie du témoi-

(20) Parmi les travaux récents : D. GARDEY, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001. O. JOIN-LAMBERT, *op. cit.* J. LE BIHAN, « Les "gradés" de préfecture, ou l'émergence contrariée de nouveaux "cadres" administratifs au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 218, janvier-mars 2007. Et pour le bilan du développement de ces travaux dans les années 1990 et 2000 : « Les archives du personnel des grandes entreprises et établissements publics », *La Gazette des archives*, n° 186 et 197, troisième et quatrième trimestres 1999. Cf. aussi S. SCHWEITZER (sous la direction de), « Métiers et statuts », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 1-2, 1999.

(21) L. CLARK, *The Rise of Professional Women in France. Gender and Public Administration since 1830*, Cambridge University Press, 2000. A.-S. BEAU, S. SCHWEITZER « L'Inspection du travail au féminin, 1892-1974 », in A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET (sous la direction de), *op. cit.* S. SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé, Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

(22) J. MAGAUD, « La vision d'une administration éclairée, rationnelle et centraliste : une reconstruction logique ? », *Revue française des affaires sociales*, « L'administration sanitaire et sociale », n° 4, octobre-décembre 2001.

(23) J. DURRAFOURG, B. VUILLON (sous la direction de), *Alain Wisner et les tâches du présent. La bataille du travail réel*, Toulouse, Octarès éditions, 2004. C. DEJOURS (sous la direction de), « Alain Wisner », *Travailler*, n° 15, 2005 ; A. RABINBACH, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris, La Fabrique éditions, 2004.

(24) Sur ce point plus généralement, cf. P. FRIDENSON, « Les cadres et l'organisation de l'entreprise : Renault, 1945-1985 », in G. DREYFUS-ARMAND, A. TÉMINE (sous la direction de), *Renault-Billancourt*, Paris, La Découverte, 2007.

(25) Sur ce point, cf. « Introduction » in A. CHATRIOT, O. JOIN-LAMBERT, V. VIET, *op. cit.*

(26) Cf. J.-L. GUGLIEMI, M. PERROT, *Salaires et revendications sociales en France, 1944-1952*, Paris, Armand Colin, 1953.

(27) Cf. P. Fridenson, « Les cadres et l'organisation de l'entreprise : Renault, 1945-1985 », in G. Dreyfus-Arnaud, E. Témime (dir.), *Renault sur Seine - Hommes et lieux de mémoire de l'industrie automobile*, Paris, La Découverte, 2007, p. 113-133.

gnage de Claude Chetcuti, impliqué entant que directeur régional du travail d'Île-de-France. Les auteurs éclairent en fait sur l'ensemble du XX^e siècle le rôle de conciliation et d'arbitrage de l'inspection du Travail dans les conflits collectifs – rôle méconnu du grand public, mais considéré comme la partie noble de la fonction – et la façon dont sont « mis à l'épreuve des dispositifs d'action de l'administration du Travail » face au secteur industriel.

*

* *

Enfin, deux articles de ce numéro étudient les relations entre le ministère du Travail et les organisations professionnelles et syndicales. Plusieurs colloques ont, au cours de l'année 2006, contribué à mettre dans une nouvelle perspective le rôle de ce ministère, tant celui sur le syndicalisme sous Vichy (qui aborde les relations de tel ou tel syndicat patronal ou ouvrier avec le ministère (28)) que ceux sur la charte d'Amiens (29) ou sur les prud'hommes (30). Les textes présentés ici permettent directement de confronter les confédérations ouvrières aux politiques étatiques. L'article de Jean Saglio revient sur une phase essentielle de l'histoire des relations professionnelles, les arrêtés Parodi. Au lieu de s'attacher à l'image d'un *leadership* de l'État, il tente de cerner les actions et réactions des autres acteurs face à la réglementation administrative centralisée mise en place en 1945, en portant l'éclairage sur le secteur du grand commerce alimentaire. Il montre que le choix de la méthode de centralisation administrative a suscité une contestation des autres acteurs à chacune des étapes de la procédure. Les pratiques de contournement multiples et la volonté de certains acteurs d'affirmer la prééminence de la négociation collective menée au niveau des branches conduisent l'auteur à présenter la loi de 1950 sur les conventions collectives comme l'aboutissement de ce mouvement de contestation perceptible dès 1945, davantage que comme la conséquence de la rupture politique de 1947 (31). Complétant cette première perspective de la régulation d'un secteur d'activité économique par le ministère du Travail, Olivier Giraud, Michèle Tallard et Catherine Vincent décrivent la recherche d'équilibres négociés et de compromis entre acteurs collectifs en France et en Allemagne dans les années 1960-1970 et la façon dont ils se sont traduits dans les textes régissant la participation des salariés à la vie économique de l'entreprise. À travers la notion de « démocratie industrielle », les proximités et différences entre l'Allemagne et la France, et les trajectoires de deux modèles distincts de rapport au politique se trouvent éclairées.

Cette activité de négociation et de médiation du ministère, même si elle commence seulement à mieux connue (32), contribue toutefois à une vue d'ensemble de l'histoire du ministère du Travail, dans laquelle les temps forts commencent à être mieux identifiés : le ministère du Travail est fort lorsqu'il conjugue dialogue social, réformes et production de réglementation. Quand « il assume une seule de ces fonctions, il est faible et pousse à la roue » (33). Et le panorama offert par les textes de ce numéro sur la seconde moitié du XX^e siècle tend à montrer que le ministère passe d'une logique corporative, sensible aux poids des organisations syndicales et professionnelles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à une logique fonctionnelle sériant les problèmes en fonction de populations cibles, les jeunes de moins de 18 ans, les chômeurs..., sous l'influence du poids pris par les problèmes d'emploi, de chômage et d'insertion des jeunes, donc d'une logique politique et conjoncturelle.

(28) M. MARGAIRAZ (sous la direction de), *Le syndicalisme sous la botte, 1939-1945*, colloque du 1^{er} et 2 décembre 2006, Institut CGT d'histoire sociale-université de Paris-VIII (à paraître en 2007).

(29) Le bilan historiographique reste à faire du colloque de Niérac, « La charte d'Amiens a 100 ans », 25-26 novembre 2006. « Le syndicalisme révolutionnaire. La charte d'Amiens a cent ans », *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, n° 24, 2006. Journée d'études organisée à la BNF par la revue *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, avec la participation des secrétaires généraux CFDT, CGT, CGT-FO, 11 octobre 2006 (à paraître). CGT-FO, *Charte d'Amiens*, tome 1, décembre 2006, publication réalisée dans le cadre de la convention conclue entre la CGT-FO et l'IRES. « Éclairage. La CFDT et la charte d'Amiens. Autour d'un centenaire », *La revue de la CFDT*, n° 80, novembre-décembre 2006. IHS CGT, 1906, *la charte d'Amiens cent ans après*, journée d'étude, 26 septembre 2006, université de Picardie Jules-Verne, colloque « Cent ans après la charte d'Amiens : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs », Amiens, les 11, 12, 13 octobre 2006 (actes à paraître).

(30) Deux manifestations ont célébré le bicentenaire de l'institution prud'homale (Lyon, avril 2006 ; « Les prud'hommes : actualité d'une justice du travail », Conseil économique et social, 7-8 novembre 2006).

(31) Sur ce point, cf. Cahier du CHATEFP, avril 2007, colloque Travail et main-d'œuvre en Île-de-France..

(32) Cf. aussi J.-L. ROBERT (sous la direction de), *Inspecteurs et inspections du travail sous la III^e et la IV^e République*, Paris, La Documentation française, 1998.

(33) Intervention de Patrick Fridenson, centenaire du ministère du Travail, Carrousel du Louvre, 25 octobre 2006.